



TARIFS

Local	Durée	Tarifs **
grande salle, (y compris hall + bar, et scène)	de 1 à 5 heures	Fr. 1'100,--
	de 1 à 10 heures	Fr. 1'550,--
	plus que 10 heures	Fr. 2'000,--
1 salle annexe (y compris bar)	de 1 à 5 heures	Fr. 300,--
	de 1 à 10 heures	Fr. 375,--
	plus que 10 heures	Fr. 450,--
2 salles annexes (y compris bar)	de 1 à 5 heures	Fr. 600,--
	de 1 à 10 heures	Fr. 750,--
	plus que 10 heures	Fr. 900,--
hall (y compris bar)		Fr. 600,--
tribune (y compris bar)		Fr. 525,--
cuisine (rendue propre)		Fr. 300,--
loges (6 loges)	par loge	Fr. 60,--
salle sous-scène		Fr. 300,--

Matériel		
location vaisselle (casse remboursée au prix coûtant)	par personne	Fr. 1,--
matériel lumière complet	non compris montage et manipulation par régisseur indiqué par la Commune	Fr. 1'000,--
table mixage lumière seulement		Fr. 500,--
suiveurs		Fr. 100,--
matériel sonorisation complet	non compris montage et manipulation par régisseur indiqué par la Commune	Fr. 2'000,--
sonorisation pour assemblées	y compris montage et technicien	Fr. 500,--
sonorisation dans salles annexes (1 micro)		Fr. 50,--
appareil de projection		Fr. 250,--
piano à queue	sur scène uniquement	Fr. 800,--
piano droit		Fr. 200,--
gradins en fond de salle		Fr. 700,--
praticables (24 pièces)	par pièce	Fr. 20,--
panneaux exposition (169 pièces)	par pièce	Fr. 10,--

Equipement lumière scénique et sonorisation complète

Le montage et la manipulation du matériel lumière scénique et sonorisation ne peut se faire que par un régisseur indiqué par la Commune.

Sa prestation est payante en plus.

TARIFS (suite)

Sécurité incendie

Dès l'ouverture des portes au public, la présence des pompiers est obligatoire lors de l'utilisation :

- de la scène, 2 pompiers ;
- de la scène et de la tribune, 3 pompiers.

Tarif :

Fr. 30,-- taxe de base +

Fr. 20,-- par heure et par pompier.

Aucun type de feu n'est autorisé dans la salle. Il est interdit de fumer dans les locaux. Les accès aux sorties de secours doivent obligatoirement rester libre en tout temps.

Acompte pour réservation :

Grande salle : Fr. 500.- par jour réservé

Salles annexes (1 ou 2) et/ou hall : Fr. 100.- par jour réservé

Caution :

Grande salle : Fr. 500.- par jour réservé

Salles annexes (1 ou 2) et/ou hall : Fr. 100.- par jour réservé

Frais d'annulation :

Moins de 2 mois avant la date de location : le montant de la location versé n'est pas restitué, ou reste dû s'il n'a pas encore été versé.

**** Tarifs**

Un rabais de 50% sur la totalité de la location (excepté le service de garde des pompiers et les prestations du régisseur externe – facturés en plein) est accordé :

- aux habitants de Thônex,
- aux associations, groupements et fondations à but non lucratif des Trois-Chêne,
- aux partis politiques des Trois-Chêne.

Une dérogation peut être accordée par le Conseil administratif suite à une demande dûment justifiée.

La gratuité est accordée aux manifestations organisées, ou soutenues, par la Ville de Thônex.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2022

Thônex, le 31 mars 2022